

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 juin 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. AYACHE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MARTIN - M. HELIE - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres absents** :

OBJET DE LA DELIBERATION

Logement à loyer modéré - 5, rue Colonel Quantin - Cession d'un tènement foncier à l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 12 novembre 2007, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition par la Ville, sur l'Etat, d'un tènement foncier 5, rue Colonel Quantin, d'une superficie de 4 410 m², moyennant la somme de 325 000 €, en vue d'accueillir un programme d'habitat aidé.

L'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon a confirmé son intérêt d'acquérir cette partie de l'ancien site militaire « résidence Pierre Hugueney », cadastrée section AL n° 60, sur laquelle il envisage, après démolition, la construction de trente-huit logements locatifs à loyer modéré.

Il est proposé d'accéder à sa demande et de lui céder ce bien, à un prix équivalent au coût d'acquisition et conforme à l'évaluation de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider la cession par la Ville, à l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon, représenté par Monsieur Jean-Claude Girard, Directeur Général, 2 bis, rue du Maréchal Leclerc - BP 82027 - 21070 Dijon cedex, d'un tènement foncier 5, rue Colonel Quantin, cadastré section AL n°60, d'une superficie de 4 410 m², moyennant la somme de 325 000 € ;

2° dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;

3° m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour son application et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

Rapport adopté à la majorité :

pour : 50 voix
non-participation au vote : 1 (M. El Hassouni)

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



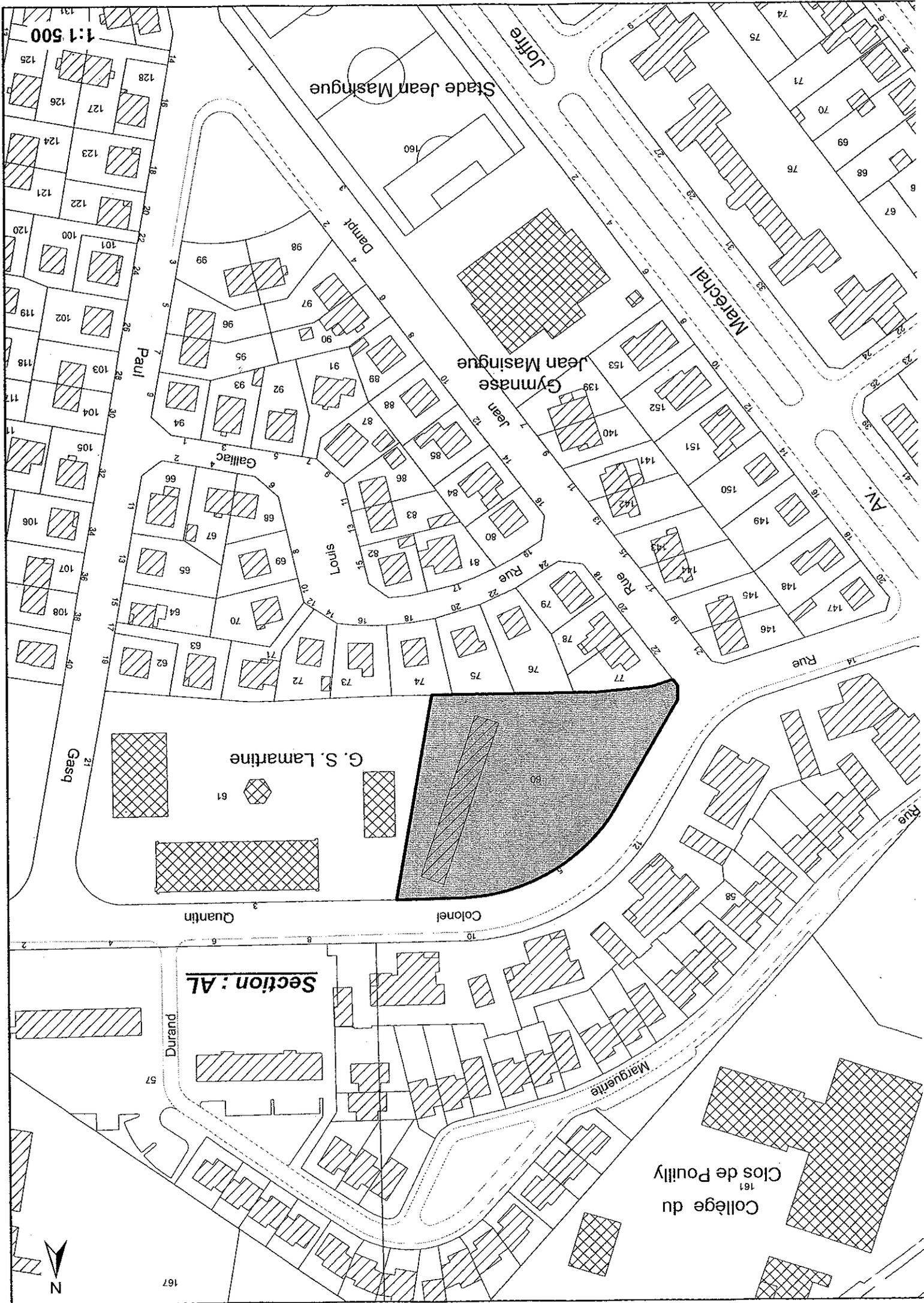
Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 03/07/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 3 JUIL. 2008





1:1500

Stade Jean Masngue

Gymnase Jean Masngue

G. S. Lamartine

Section: AL

Collège du Clos de Pouilly



167